

ZNT riverains

Plus de peur que de mal

Les vignerons concernés par les ZNT riverains les ont intégrées, en misant sur le biocontrôle, en changeant de pulvérisateur, voire en arrachant des ceps. Leurs voisins, eux, ne leur ont pas mis la pression.

Colère, inquiétude et même angoisse : il y a un an, l'entrée en vigueur des ZNT riverains suscitait la polémique et tourmentait nombre de vignerons. Tous savaient qu'ils allaient devoir s'adapter à cette nouvelle réglementation. Mais comment ? Comme beaucoup de viticulteurs, Frédéric Moreau, a fait le choix du biocontrôle. « J'utilisais déjà ce type de produits. En 2020, j'ai traité mes parcelles concernées par la réglementation uniquement avec du cuivre, du soufre, du LBG et de l'Armicarb. J'ai pu ainsi passer à la rive des maisons. Mais, pour ne prendre aucun risque vis-à-vis des maladies, j'ai fait un passage supplémentaire par rapport à mes autres vignes où j'ai travaillé avec du biocontrôle et des produits classiques », explique ce viticulteur installé à Montlouis, en Indre-et-Loire.

Frédéric Moreau exploite 26,5 ha. Il a appliqué ce programme particulier sur quatre parcelles couvrant 2 ha. Alors qu'il traite habituellement ses vignes entre 3 et 7 heures du matin, pour ne pas déranger ses voisins,

il est passé entre 7 et 8 heures sur ces quatre parcelles et avec un réservoir rempli au tiers. Pour lui, toutes ces précautions ne compliquent pas réellement son travail.

Vigneron à Pailacher (Hérault), Pascal Marié ne pratiquait pas de biocontrôle jusqu'à l'arrivée des ZNT riverains. « Cela m'a donné l'occasion d'en faire sur mes îlots proches d'habitations, précise-t-il. Utiliser du cuivre, du soufre, c'est vraiment une autre façon de travailler : uniquement en préventif. Les années de forte pression, ce sera difficile car les produits de contact supposent de faire davantage de passages. J'ai aussi réadapté tout mon programme de traitements en évitant les produits à ZNT riverains de 20 mètres. »

D'autres vignerons ont maintenu le même programme partout. « Je suis en HVE et traite tout mon vignoble en biocontrôle. C'est plus simple, je pars avec un plein dans le pulvérisateur », indique Jérôme Chevalier, vigneron à Charnay-lès-Mâcon et président de l'ODG des vins de Mâcon.



YAN COGNÉ, vigneron dans le Maine-et-Loire, a investi dans de nouveaux pulvérisateurs et a arraché quelques vignes pour s'adapter à la nouvelle réglementation. © D. DROUET

À Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire), Yan Cogné a pris une autre option. « Je n'avais pas prévu d'investir mais je n'avais plus le choix. J'ai plusieurs parcelles bordant des habitations et j'ai donc acheté deux pulvérisateurs Berthoud à jet porté avec des buses à injection d'air, qui réduisent la dérive de 66 %. Mais je n'ai pas pu les utiliser car je les ai commandés

« N'hésitez pas à aller au-devant des riverains »

« Discuter avec ses voisins, autour d'un verre si possible, ça fait beaucoup pour entretenir de bonnes relations. Il ne faut pas hésiter à aller à leur contact pour leur expliquer la façon dont on travaille et leur dire qu'en biocontrôle on utilise des produits "naturels", ce qui rassure », explique Frédéric Moreau. « Cette année, on compte profiter de la fête des voisins pour échanger avec eux », annonce Philippe Faure. « En cas de tension, il faut tout de suite mettre les choses à plat et discuter. Un voisin s'est plaint d'un épandage de désherbant sur une de mes parcelles, proche de chez lui. Il m'a dit qu'il n'avait plus d'insectes dans son jardin. Je lui ai expliqué qu'un herbicide ne tue pas les insectes et que j'étais en HVE. Il a été satisfait de l'apprendre. Je lui ai aussi dit que je pouvais arracher cette petite parcelle si cela lui posait trop de problème que je la traite. En ajoutant qu'à la place, il risquait d'avoir des logements. Cela l'a fait réfléchir », raconte Bertrand Ostermann. « Ceux qui sont en difficulté peuvent se faire aider par les responsables de leur ODG, leur maire et la DDT », rappelle Jérôme Chevalier.

Des parcelles enclavées en péril

« Avec les ZNT, des vignes entourées de maisons appartenant à de petits exploitants vont probablement être abandonnées car ces derniers ne voudront pas passer au biocontrôle et ils ne trouveront pas d'acheteurs », estime Bertrand Ostermann, à Wangen (Bas-Rhin). À Saint-Just-d'Ardèche, de telles parcelles ont déjà été prises par l'urbanisation, avec l'accord des vignerons. « Les élus souhaitaient étendre la zone d'activités sur des terres qualitatives et sans logements à proximité, constate Philippe Faure, vigneron de cette commune. Nous leur avons proposé de rendre constructibles des parcelles en "dents creuses" situées dans le village, et ils ont renoncé à leur projet initial. »



quelques rangs – 10 ares sur 27 ha – pour laisser une bande de 10 m sur laquelle je vais planter des haies et des arbres pour le paysage, la biodiversité et protéger les voisins. Même si je ne vais pas être indemnisé pour cela. »

L'an dernier, nombre de vigneron redoutaient aussi que l'entrée en vigueur des ZNT riverains aggrave les problèmes de voisinage

en incitant les riverains à épier le moindre traitement. Apparemment, il ne s'est rien passé de tel. Du moins, pour les vigneron que nous avons interrogés. « Certains de mes voisins étaient sans doute au courant des ZNT riverains, d'autres non. En tout cas, aucun ne m'en a parlé », relève Philippe Issaly. « Les gens n'ont pas été plus suspicieux vis-à-vis des traitements », commente Hervé Denis, président de la coopérative de Montlouis.

« Mes voisins étaient informés de l'existence de ces ZNT riverains, indique Frédéric Moreau. Comme les autres années, je leur ai demandé leurs numéros de téléphone afin que je puisse les prévenir avant de traiter. Ils ont été plus nombreux à me le donner et ils m'ont remercié. » Dans le Mâconnais, Jérôme Chevalier assure que les relations avec les riverains se sont apaisées : « Les gens ont été moins virulents en 2020. Était-ce lié au Covid ? Au fait que l'on a moins traité en raison des conditions météo ? Il faut dire que nous avons fait beaucoup de prévention ces dernières années. Et mes voisins ont été rassurés de savoir que je faisais du biocontrôle. »

Cependant, Pascal Marié rapporte un incident. « L'été dernier, j'ai traité au soufre poudre. C'était une nuit sans vent, néanmoins un peu de produits s'est déposé sur la piscine d'une riveraine. Elle a envoyé un courrier incendiaire au maire qui l'a reçue. Je n'ai pas eu d'autre souci avec elle », raconte-t-il.

Tous les vigneron ont-ils scrupuleusement respecté la réglementation comme l'ont fait nos témoins ? « Je n'en suis pas certain, surtout si leurs riverains n'étaient pas au courant des ZNT », souffle le président d'une fédération viticole. « Il y a des brebis galeuses, d'autant que le contexte économique est difficile. Mais nous devons tous être responsables sur ce sujet car on marche sur des œufs », déclare Jérôme Chevalier.

INGRID PROUST

début août pour profiter des aides FranceAgri-Mer. J'ai donc emprunté le pulvé homologué d'un collègue pour traiter à 5 mètres les zones concernées », relate-t-il.

Dans le vignoble de Mâcon, « de plus en plus de vigneron s'équipent en pulvérisation confinée pour passer près des habitations », constate Jérôme Chevalier. À Alos, dans le Tarn, Philippe Issaly avait anticipé : « Bien que cela représente un budget conséquent, je n'ai pas attendu les ZNT riverains pour investir dans des panneaux récupérateurs, que j'utilise pour les premiers traitements, et dans un pulvérisateur face par face homologué contre la dérive que j'emploie ensuite. »

En plus d'acheter deux nouveaux pulvés, Yan Cogné a arraché quelques rangs

pour être dans les clous. « Ces rangs étaient à moins de 5 m des maisons. J'ai enlevé 300 pieds au total. Cela ne représente pas une grosse perte de rendement, mais il s'agissait de jeunes vignes de 3 à 5 ans. Je venais de les planter », déplore-t-il. En Alsace, Bertrand Ostermann, viticulteur à Wangen, a lui aussi arraché deux rangs de part et d'autre d'une parcelle de 13 ares nichée entre des maisons. « Le rang le plus pro-

che était à 1 mètre d'une des propriétés. Je traitais déjà cette vigne en biocontrôle et en veillant à limiter la dérive. Mon voisin ne m'a rien demandé. Mais j'ai arraché ces pieds pour éviter tout risque de conflit. Là, j'ai fait tout ce que je pouvais faire. » En tout, Bertrand Ostermann a arraché 2 à 3 ares sur ses 20 ha.

Dans la vallée du Rhône, Philippe Faure, vigneron à Saint-Just-d'Ardèche, n'a pas non plus de problème de voisinage mais veut également prendre les devants. « Je suis passé en bio, cela m'a facilité les choses pour les ZNT riverains. J'ai aussi l'intention d'arracher

Une information difficile à trouver

Plusieurs vigneron nous ont fait part de leur difficulté à trouver la ZNT riverains sur les produits qu'ils utilisent.

Le site E-Phy ne mentionne pas cette donnée, pourtant essentielle. « L'application "MesParcelles" n'indique pas les ZNT riverains. Il faut se débrouiller autrement, notamment avec les phrases de risques », regrette Yan Cogné, vigneron à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire). « La ZNT eau, elle, on la trouve facilement, mais ce n'est pas le cas de la ZNT riverains », confirme Philippe Issaly, viticulteur à Alos (Tarn). Frédéric Moreau, vigneron à Montlouis, en Indre-et-Loire, a trouvé la solution : « Pour obtenir les informations sur les ZNT riverains, je me suis renseigné auprès de mon fournisseur de phytos, et j'ai aussi pu compter sur l'OAD DeciTrait. » Autre solution : consulter la base dédiée à cette donnée sur notre site Vitisphere que l'on trouve facilement en tapant : « base, znt et vitisphère » dans le moteur de recherche Google.